

# **CHAMPIONNAT de FRANCE du Club Français des Lapins Géants**

## **REGLEMENT DU CLUB**

**Art.1** - Le Championnat de France du Club Français des Lapins Géants aura lieu au sein d'une Exposition organisatrice.

**Art. 2** - Le Championnat de France est ouvert à tous les éleveurs des races patronnées par le club. Le tatouage est celui en vigueur depuis le 01/01/2014 : dans l'oreille gauche doivent apparaître le trimestre, le code club ou le code association, et le millésime de l'année, dans l'oreille droite, les deux lettres et le numéro pouvant aller de un à trois chiffres figurant sur la carte d'origine. (EX oreille droite GG 1 ou GG 10 ou encore GG100).

### **Motion adoptée par l'AG de la SCAF (04 juillet 2015)**

Application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce texte remplace le texte actuel de l'article 9 du règlement général des expositions.

Ne peuvent être exposés et jugés que les animaux porteurs d'une identification homologuée par :

- La Société Nationale de Colombiculture (SNC) pour l'espèce pigeon,
- La Fédération Française de Cuniculiculture (FFC) pour l'espèce lapin,
- La Fédération Française des Volailles (FFV) pour les espèces gallinacés et palmipèdes,
- La Fédération des Associations d'Éleveurs de Cobayes et autres rongeurs (FAEC) pour l'espèce cobaye

et validée par la Société Centrale d'Aviculture de France (SCAF).

Les organisateurs ou les juges\* doivent reporter sur les cartes de jugement l'identification de chacun des sujets.

Les juges ont obligation de vérifier et d'écarter tout sujet non identifié ou porteur d'une identification autre que celle mise en place par les corps techniques nationaux et reconnue par la SCAF.

Avant jugement, la possibilité d'évaluer des sujets en provenance de pays étrangers doit être signalée au juge.

La SCAF et les corps techniques ont toute liberté pour vérifier après coup, l'identification des animaux lauréats, et réagir si nécessaire, en portant les éléments devant le conseil de discipline de la SCAF.

\*Voir complément dans le règlement spécifique par espèce s'il existe.

(article paru dans La Revue Avicole N°1726-mars-avril 2016).

**Art. 3** - Les conditions d'inscriptions et les droits d'engagements sont ceux de l'exposition qui nous accueille.

**Art. 4** - Le nombre de sujets qu'un même éleveur peut présenter n'est pas limité, il n'est pas ouvert à la classe jeune. Tous les sujets devront avoir atteint leur complet développement. Les parquets ne sont pas admis.

**Art. 5** - Les sujets participant au Championnat de France seront pesés et jugés aux points.

**Art. 6** - Pour être déclaré "Champion", le sujet devra avoir obtenu au minimum un 96 et être tatoué avec des cartes d'origine (CO) de la Fédération Française de Cuniculiculture (FFC) voir Art 2.

Un juge peut demander l'avis du juge référent ou collègue(s) et demander sa signature avant une éventuelle disqualification.

**Art. 7** - Le Club Français des Lapins Géants organise un championnat d'élevage.

Le classement des élevages sera établi par une commission du Club en faisant le total des points des cartes de jugement des 4 meilleurs sujets toutes variétés confondues de chaque exposant qui respecte l'article 9.

**En cas d'égalité :**

- a) - Un titre de Champion ou de Vice-champion primera.
- b) - En cas d'égalité le classement sera établi en fonction de la position 1 aspect général.
- c) - Si les exæquos ne sont pas départagés, le classement se fera en fonction de la moyenne du poids de la totalité des 4 meilleurs sujets et on favorisera la moyenne la plus élevée.

Pour l'obtention du prix d'élevage, il faut par race un minimum de 4 exposants et minimum 20 sujets inscrits.

Élevage Champion : Géants des Flandres

Élevage Champion : Géant Blanc du Bouscat

Élevage Champion : Géants Papillons Français

Élevage Champion : Béliers Français

**Art. 8** - Seuls les membres à jour de leur cotisation de l'année à l'engagement et naisseurs des sujets présentés, pourront prétendre aux récompenses attribuées par le Club.

Chaque champion recevra une récompense plus une plaquette grand modèle et pourra également concourir pour le GP d'exposition, GP d'élevage et aux GPH du règlement général.

Les vices champions recevront également au moins une plaque plus petite.

**Art. 9 – IMPORTANT** – Les exposants au Championnat de France qui possèdent des cartes d'origine distribuées par le Club Français des Lapins Géant ne sont pas tenus de fournir les photocopies de leurs C.O. Dans le cas contraire, vous devrez adresser les photocopies de vos C.O, 15 jours avant l'exposition, à : Mr Patrick YSNEL 41, Chemin des peupliers 76430 Les Trois Pierres.

Nov. 2005 Révisé Aout 2017